



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

*République française
Liberté, égalité, fraternité*

Délibération N° 16-2018

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	9
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
09 /03/2018

---0000000---

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le 16/03/2018

ID : 013-211300090-20180315-162018-DE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance 15 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le quinze du mois de mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, , M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, Mme Madeleine CHAUMARD, M. Ulrich MOLL,, Mme Maria Fernanda RUAULT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Christian ARRIVE à Monsieur Nicolas VIROLLE Mme Eva PLANES à Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M Gauthier AMALRIC à Anna GOURLIA

Absent: M. Gilles SAUVAJOL,

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

Objet Réalisation de Contrats de Prêts auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole pour la construction du nouvel hôtel de ville.

Dans le cadre de la construction du nouvel hôtel de ville, la commune doit contracter des emprunts pour financer le projet.

Suite aux propositions de financements reçues par différents organismes et étudiées en réunion de travail, il sera proposé au Conseil Municipal de contracter des emprunts auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal,

Vu le besoin de financement nécessaire à la réalisation du projet de construction du nouvel hôtel de ville,

Vu la délibération 14-2018 portant approbation du budget primitif 2018,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

Article 1 : DECIDE de contrat des emprunts auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour un montant total de 2 572 959.12 €, le financement qui se caractérise ainsi qu'il suit :

Objet : construction du nouvel hôtel de ville

Emprunt moyen terme :

- Montant : 623 041 .91 €
- Durée d'amortissement : 30 ans



- Taux d'intérêt : **1.69 %**
- Frais de dossier : **0.10 %**
- Profil d'amortissement : **échéances constantes**
- Périodicité retenue : **annuelle**
- Remboursement anticipé : **possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle**

Prêt relais FCTVA

- Montant : **422 068.21 €**
- Durée d'amortissement : **24 mois**
- Taux d'intérêt : **0.65%**
- Frais de dossier : **0.10 %**
- Profil d'amortissement **in fine**
- Périodicité retenue pour le règlement des intérêts : **annuelle**
- Remboursement anticipé : **possible sans indemnité**

Prêt relais subvention

- Montant : **1 527 849.00 €**
- Durée d'amortissement : **24 mois**
- Taux d'intérêt : **0.65%**
- Frais de dossier : **0.10 %**
- Profil d'amortissement : **in fine**
- Périodicité retenue pour le règlement des intérêts : **annuelle**
- Remboursement anticipé : **possible sans indemnité**

Article 2 : **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrit au Budget Primitif 2018.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 4 : **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 16 mars 2018

Le Maire,
Christophe AMALRIC
signé

